

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2696

8 décembre 2010

### SOMMAIRE

Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance .....	129402	PROMETA, société anonyme holding ...	129376
Alliance Gestion S.A. ....	129362	Rattlesnake Pictures S.à.r.l. ....	129378
Althyda International S.A. ....	129405	Rest.Art.Invest. (RAI) S.A. ....	129378
Ambiance Habitat .....	129403	Rest.Art.Invest. (RAI) S.A. ....	129379
Bevington Sàrl .....	129397	Rest.Art.Invest. (RAI) S.A. ....	129378
Credit Suisse Nova (Lux) .....	129403	Retouches Manu S.à r.l. ....	129386
Credit Suisse Solutions (Lux) .....	129404	Rosssfin S.A. ....	129408
DH Luxembourg I .....	129387	Salon Ferny Sàrl .....	129363
DH Luxembourg II .....	129398	SEB 9 - SICAV - FIS .....	129386
E. Sec C@pital S.A. ....	129401	SEB 9 - SICAV - FIS .....	129391
Eulerphi Management S.A. ....	129363	Seizinvest S.A. ....	129398
Fil Distribution SA .....	129376	S-Electrogroup S.A. ....	129390
Fortis Direct Real Estate Management ..	129402	S-Electrogroup S.A. ....	129387
LFPE .....	129362	Serenus Conseil International .....	129398
LGF Racing .....	129362	Shield Topco S.à r.l. ....	129374
Licorne Participations S.A. ....	129362	Siemon S.A. ....	129390
Marinal S.à r.l. ....	129374	Siemon S.A. ....	129390
MC Consult S.à r.l. ....	129373	Siemon S.A. ....	129387
MDG Lux Batiservices S.A. ....	129390	SIR Holding S.à.r.l./B.V. ....	129375
Mecla S.A., SPF .....	129379	Société de Revalorisation Immobilière Sàrl .....	129401
Mica S.A. ....	129374	Société d'Etudes pour Travaux et Participations .....	129401
Mobiletribe S.à r.l. ....	129363	Société Financière L. Dapt .....	129389
MON-TEIS S.à r.l. ....	129374	Sofinpro International S.A. ....	129401
MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränkter Haftung .....	129373	Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l. ....	129390
Nord Europe Private Bank .....	129404	Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l. ....	129390
ParisInvest II S.A. ....	129378	Sorrento Immobilière .....	129391
Patagonia Investments S.A. ....	129375	Spaniba S.à.r.l. ....	129400
Patagonia Investments S.A. ....	129375	S.R.C.L. Immo S.A. ....	129387
PBL-System S.A. ....	129375	S.R.C.L. Immo S.A. ....	129387
Pentagon Holdings S.à r.l. ....	129391	UFG-LFP Private Bank .....	129404
Pentagon Holdings S.à r.l. ....	129374	Wind Finance SL S.A. ....	129379
Pietralba S.à r.l. ....	129376		
Premier Farnell International S.à r.l. ....	129376		

**Alliance Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg (Zone Industrielle).  
R.C.S. Luxembourg B 75.624.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 02 mars 2010

*6<sup>ème</sup> Résolution:*

Les mandats des Administrateurs étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Messieurs Peter LUCAS, René D'AVERSI (Administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration) et Michel LUCAS jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

*7<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale constate que la Société a l'obligation légale de nommer un Réviseur d'entreprises en lieu et place d'un Commissaire. L'Assemblée Générale décide de nommer la société H.R.T. RÉVISION S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'entreprises jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en l'an 2016. L'Assemblée Générale ratifie le fait que H.R.T. RÉVISION S.A. émette le rapport de contrôle relatif aux comptes clôturés au 31 décembre 2009. De plus, l'Assemblée Générale prend acte avec effet immédiat, du fait que H.R.T. RÉVISION S.A. n'exercera plus la fonction de Commissaire aux comptes.

Pour extrait conforme

Pour ALLIANCE GESTION S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010149337/23.

(100170452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**LFPE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 125.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Ce dépôt annule et remplace le dépôt enregistré à Luxembourg et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 23.07.2010 sous la référence L100111327.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LFPE

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010147223/13.

(100169089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**LGF Racing, Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.719.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010147224/11.

(100169246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Licorne Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 11, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 110.135.

Le rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2009 déposés le 17 septembre 2010 sous la référence L100141885 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de Licorne Participations S.A.  
Fiduplan S.A.  
Signature

Référence de publication: 2010147225/13.

(100168872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Salon Ferny Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 27, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 66.909.

L'an deux mille un, le dix huit mars.

L'associée unique de la société à responsabilité limitée «SALON FERNY» SARL - dont siège social au 27 Rue de la Libération L-4210 ESCH/ALZETTE - R.C. B N° 66 909 a tenu une assemblée générale extraordinaire:

*Ordre du jour:*

- démission de la gérante technique

*Première résolution*

Madame BERGANTZ Maryse – Coiffeuse – demeurant 45 Rue de l'Etoile F-57190 FLORANGE démissionne de son poste de gérante technique de la société SALON FERNY SARL avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à ESCH/ALZETTE, le 18-03-2001.

LEITE BATISTA Fernanda.

Référence de publication: 2010147307/17.

(100168697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Mobiletribe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8086 Bertrange, 76, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 76.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 5 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010147238/10.

(100168666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Eulerphi Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.442.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of November;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“PHASELIS CONSULTANT S.A.”, a corporation incorporated and organised under the laws of the Republic of Seychelles, duly registered with the Registrar of International Business Companies of the Seychelles under number 080280, having its registered office at Suite 205, Sd Floor, Capital City, Independence Avenue, P.O. Box 903 Victoria, Mahé, Seychelles,

here represented by Mr. Patrick MEUNIER, conseil économique, professionnellement résidant en Luxembourg, par vertu d'un proxy donné sous sceau privé; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a limited company (société anonyme) to establish as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “EULERPHI MANAGEMENT S.A.” (the Company). The Company is a public limited company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company shall take up the position of general managing partner of EULERPHI SCA SICAV-SIF, a partnership limited by shares (“société en commandite par actions”) incorporated under Luxembourg law, in relation to the management of its assets. The Company has as its object the holding of participations under whatever form in EULERPHI SCA SICAV-SIF and in any other company as well as the management and development of these participations and the investment in all forms of securities, bonds, debt securities or instruments of a similar nature.

3.2. The Company shall carry out no industrial activity and shall have no commercial establishment open to the public.

3.3. The Company may carry out any activity deemed useful for the achievement of its object, nonetheless remaining at all times within the limits set by applicable laws and regulations.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

**II. Capital - Shares****Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

**III. Management - Representation****Art. 7. Board of directors.**

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, of class A and of class B, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, class, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

#### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by (i) any two class A directors jointly or by (ii) any class A director jointly with any class B director or by (iii) the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

#### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or any director, at the place indicated in the notice which, in principle, is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if (i) a majority of its members is present or represented and if (ii) at least one class A director and one class B director are present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

#### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A director together with any class B director.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by (i) any class A director together jointly with any class B director or by (ii) the Board.

### **Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the directors.**

9.1. The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)****Art. 10. General meetings of shareholders.****10.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

**10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings**

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

(vi) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

**Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

12.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

12.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Statutory auditors / Réviseurs d'entreprises.**

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

**Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

**VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

**VII. General provision**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

*Transitory provisions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.
2. The first annual general meeting will be held in 2012.

Exceptionally and in the respect of article 70 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, the first annual general meeting will be held on May 2, 2012.

3. Exceptionally, the first chairman of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the sole shareholder.

*Subscription and Payment*

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the sole shareholder the company "PHASELIS CONSULTANT S.A.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.-)

is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Fund incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### *Decisions taken by the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
2. The following person is appointed as class A director of the Company for a period of six (6) years:
  - Mr. Arnaud SAGNARD, attorney at law, residing professionally in L-1251 Luxembourg, 5, avenue du Bois;
3. The following persons are appointed as class B directors of the Company for a period of six (6) years:
  - Mr. Patrick MEUNIER, conseil économique, residing professionally in 25 B Boulevard Roal L-2449 Luxembourg; and
  - Mr. Patrick HOUBERT, jurist, residing professionally in 25 B Boulevard Roal L-2449 Luxembourg.
4. The public limited company “COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A.”, established and having its registered office in L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Registry, section B, under number 150963, is appointed as statutory auditor of the Company for a period of six (6) years.
5. The registered office of the Company is set at 25 B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the sole shareholder appoints Mr. Patrick MEUNIER, prenamed, as chairman of the board of directors.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le deux novembre;

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

“PHASELIS CONSULTANT S.A.”, une société constituée et organisée sous le droit de la République des Seychelles, valablement enregistrée au Registrar of International Business Companies des Seychelles sous le numéro 080280, ayant son siège social au Suite 205, Sd Floor, capital City, Independence Avenue, P.O. Box 903, Victoria, Mahé, Seychelles,

ici représentée par Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d’être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d’arrêter les statuts d’une société anonyme à constituer comme suit:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est “EULERPHI MANAGEMENT S.A.” (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d’administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l’assemblée générale des actionnaires (l’Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et

l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société prendra la position d'associé-gérant commandité de EULERPHI SCA SICAV-SIF, une société en commandite par actions constituée sous la loi luxembourgeoise, en relation avec l'administration de ses actifs. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans EULERPHI SCA SICAV-SIF et dans toute autre société ainsi que la gestion et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

3.2. La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

3.3. Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois à tout moment dans les limites tracées par les lois et règlements applicables.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **II. Capital - Actions**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, de classe A ou de classe B, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur classe, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques par (i) deux administrateurs A conjointement, par (ii) tout administrateur A agissant conjointement avec tout administrateur B ou par (iii) le Conseil.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que (i) si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et si (ii) au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, incluant le vote d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A avec un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par (i) un administrateur de classe A conjointement avec un administrateur de classe B ou (ii) par le Conseil.

## Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués.

## Art. 9. Responsabilité des administrateurs.

9.1. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Actionnaire(s)

##### Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

###### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

###### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vii) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

##### Art. 11. Actionnaire unique.

11.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

11.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

##### Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la loi.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 2 mai 2012.

3. Exceptionnellement, le premier président du conseil d'administration peut être nommé par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société "PHASELIS CONSULTANT S.A.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au Fonds, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

*Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur de classe A de la Société pour une durée de six (6) ans:
  - Monsieur Arnaud SAGNARD, avocat, demeurant professionnellement à L-1251 Luxembourg, 5, avenue du Bois;
3. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs de classe B de la Société pour une durée de six (6) ans:
  - Monsieur Patrick MEUNIER, conseil économique, demeurant professionnellement à 25 B Boulevard royal L-2449 Luxembourg; et
  - Monsieur Patrick HOUBERT, juriste, demeurant professionnellement à 25 B Boulevard royal L-2449 Luxembourg.
4. La société à responsabilité limitée "AUDIT & COMPLIANCE", établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115834, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six (6) années.
5. Le siège social de la Société est établi au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'actionnaire unique nomme Monsieur Patrick MEUNIER, préqualifié, comme président du conseil d'administration.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MEUNIER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2010. LAC/2010/48673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147779/551.

(100169829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**MoreUNeed, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5620 Mondorf-les-Bains, 4, rue Dr Nicolas Schmit.

R.C.S. Luxembourg B 75.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147239/10.

(100168980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**MC Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3321 Berchem, 49, rue Oscar Romero.

R.C.S. Luxembourg B 143.126.

Les comptes annuels au 31.12.09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147248/9.

(100168691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Marinal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 153.322.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 novembre 2010 que:

1. La démission de Monsieur Patrick MOINET, en date du 5 novembre 2010, en tant que gérant de type B de la Société est acceptée.

2. Est élu gérant de type B, en remplacement du gérant de type B démissionnaire:

Monsieur Magsud AHMADKHANOV, né le 5 juin 1978 à Baki (Azerbaïdjan) résidant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010147247/19.

(100169325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Mica S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.  
R.C.S. Luxembourg B 102.302.

Les administrateurs Messieurs Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que le commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, se sont démis de leurs fonctions le 8 novembre 2010.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour MICA S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2010147249/15.

(100169382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**MON-TEIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.  
R.C.S. Luxembourg B 146.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010147250/10.

(100168979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Shield Topco S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 153.017.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147273/11.

(100168963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**SIR Holding S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège de direction effectif: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.

R.C.S. Luxembourg B 136.055.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique, en date du 15 octobre 2010 de la société S.I.R. Holding S.à.r.l. / B.V. que l'actionnaire a pris les décisions suivante:

1. Démission du Gérant suivant à compter du 15 octobre 2010:

Madame Margot Ruygrok, née le 22 février 1964 à Voorburg, aux Pays Bas, ayant pour adresse personnelle 800 allée du Bel Horizon, 74160 Beaumont, France

2. De nommer, pour une durée illimitée, à compter du 15 octobre 2010, gérant de la "Société", Madame Clara Wilhelmina Kuiper - Karsten, née le 20 février 1974 à Eindhoven, aux Pays Bas, ayant pour adresse professionnelle 5 Rue de la Reine, L-2418 Luxembourg, au Luxembourg

3. De transférer le siège social de la société. La nouvelle adresse est la suivante:

S.I.R. Holding S.à.r.l. / B.V.

5, Rue de la Reine

L-2418 Luxembourg

4. De confirmer que le Conseil de Gérance est composé des membres suivant:

a. Monsieur Joannes Gerhardus Hermanus Maria Niessen

b. Madame Clara Wilhelmina Kuiper - Karsten

Joannes Gerhardus Hermanus Niessen.

Référence de publication: 2010149434/24.

(100170600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

**Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010147280/11.

(100169406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Patagonia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010147281/11.

(100169407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**PBL-System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.238.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147285/10.

(100168847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Fil Distribution SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.

R.C.S. Luxembourg B 60.913.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIL DISTRIBUTION S.A. (en liquidation), tenue en date du 30 octobre 2009, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1. la liquidation de la société a été clôturée
2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 30 octobre 2009.

CAPEHART INVESTMENTS LTD

*Le Liquidateur*

Max GALOWICH / Jean-Paul FRANK

*Mandataire / Mandataire*

Référence de publication: 2010147812/22.

(100169946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Pietralba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.073.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147287/9.

(100169381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Premier Farnell International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 40.207.827,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.762.

—  
*Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la société le 05 novembre 2010*

L'associé unique a accepté la démission de Mr. Andrew KINGHORN, gérant de la société avec effet au 05/11/2010.

L'associé unique nomme Madame Magali Penelope ROMMEL, née le 04 Décembre 1977 à Calw, Allemagne, résidant professionnellement à 14 Kelttenring, 81042 Oberhaching, Allemagne en tant que gérant de la Société avec date d'effet au 05 Novembre 2010 et ce jusqu'à l'assemblée qui approuvera les comptes annuels clos au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010147288/15.

(100168887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**PROMETA, société anonyme holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.783.

—  
L'an deux mille dix.

Le huit octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding "PROMETA, société anonyme holding" ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 4783, constituée suivant acte reçu par Maître Charles-Joseph MICHELS, alors notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 19 janvier 1951, publié au Mémorial C n° 13 du 26 février 1951, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 juin 2006, publié au Mémorial C n° 2013 du 26 octobre 2006.

Le capital social s'élève à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sofia AFONSODA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, contrôlée et signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement;

Qu'il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Résolution de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

2. Nomination de la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses avoirs.

*Deuxième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidateur de la société:

la société à responsabilité limitée "I.L.L. Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 153141.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi pour exécuter son mandat, et notamment par les articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

*Troisième résolution*

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société, à savoir Monsieur Gérard BIRCHEN, président du conseil d'administration, Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Jacques CLAEYS, et au commissaire de la société, à savoir la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Maria Santiago, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12258. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010147290/66.

(100169095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**ParisInvest II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.780.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:  
Monsieur LEJEUNE Benoît, administrateur, demeure désormais au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;  
Monsieur SCHREIBER Arnaud, administrateur, demeure désormais au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;  
Monsieur MOERENHOUT Dominique, administrateur, demeure désormais à L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ParisInvest II S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Benoît LEJEUNE / Arnaud SCHREIBER

*Délégué à la gestion journalière / Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2010147394/18.

(100168181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Rattlesnake Pictures S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3429 Dudelange, 79, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 34.459.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147292/10.

(100168878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Rest.Art.Invest. (RAI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.960.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147293/9.

(100168706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Rest.Art.Invest. (RAI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 135.960.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147294/9.

(100168707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Rest.Art.Invest. (RAI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 135.960.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147295/9.

(100168708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**Wind Finance SL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 110.868.

*Extrait du procès-verbal de la réunion  
des administrateurs restants du 29 octobre 2010*

Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Benoît NASR, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Finance SL S.A.

Jean-Christophe DAUPHIN / Fabio CECCARELLI

Référence de publication: 2010147402/17.

(100168189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Mecla S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 156.451.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven,

THERE APPEARED:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, a société anonyme under Luxembourg law, with its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, registered with the trade and companies registrar in Luxembourg under section B and number 13859,

here duly represented Mr Giorgio BIANCHI, by virtue of a proxy given under private seal on October 26, 2010 in Luxembourg.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock (société anonyme) company which it intends to organize.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a Société de gestion de Patrimoine Familial under the form of a joint stock company (société anonyme) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial (SPF Law) as well as by the present articles of incorporation.

The company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The company shall assume the name of "MECLA S.A., SPF".

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors. If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of 5 August 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities;

(e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the SPF Law.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at EUR 2,000,000 (two million euros) consisting of 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each.

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of EUR 2,000,000 (two million Euros) to EUR 10,000,000 (ten million Euros) by creation and issue of 80,000 (eighty million) shares of a nominal value EUR 100 (one hundred Euros) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The company's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The shares may only be held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be freely transferred, but only if the shares are held by Eligible Investors as defined by article 3 of the SPF Law.

### Management - Supervision

**Art. 6.** For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or fax, confirmed by letter.

Any director may participate in a meeting of the board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting does not carry the decision.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** The company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signature of any two members of the board of directors, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the sole director, but only within the limits of such power.

Where the company has a sole director, the company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the sole director.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 15.** The annual General Meeting is held in the commune of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the first Monday of April at 5 pm and for the first time in 2012.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year. The first business year begins today and ends on December 31<sup>st</sup>, 2011.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

### **General dispositions**

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and the law of 11 May 2007 on the Société de gestion de Patrimoine Familial.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500).

#### *Subscription*

All the 20,000 shares have been subscribed by SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, prenamed.

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of EUR 2,000,000 (two million Euros) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholder, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2014:

a) Mr Salvatore DESIDERIO, private employee, born on 29 October 1976 in Pompéi (I), with professional address in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

b) Mrs Sandrine DURANTE, private employee, born on 14 November 1972 à Villerupt (France), with professional address in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

c) Monsieur Giorgio BIANCHI, private employee, born in Crema (Italy) on 23 October 1983, with professional address in L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Has been appointed as chairman of the board of directors: Mrs Sandrine DURANTE, prenamed.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2012:

FINSEV S.A., with its registered office at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 103749.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, the said person signed with the notary the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil dix, le vingt-sixième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

## A COMPARU:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 13859,

ici représentée par Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 octobre 2010 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des actions ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une Société de gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial («Loi sur les SPF»), ainsi que par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, elle peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

La société prend la dénomination de MECLA S.A., SPF.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de EUR 2.000.000 (deux millions d'Euros) jusqu'au montant de EUR 10.000.000 (dix millions d'Euros) par la création et l'émission de 80.000 (quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs avertis comme définit par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement.

Si la société a plus d'un actionnaire, elle sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins deux nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** La société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Lorsque la société a un administrateur unique, elle est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à quinze heures et pour la première fois en 2012.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures le cas échéant ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la Société de gestion de Patrimoine Familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500).

#### *Souscription*

Les 20.000 actions ont été souscrites par SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, précitée.

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) Monsieur Salvatore DESIDERIO, employé privé, né le 29 octobre 1976 à Pompéi (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

b) Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

c) Monsieur Giorgio BIANCHI, employé privé, né le 23 octobre 1983 à Crema (Italie), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Bld du Prince Henri.

Est nommé président du conseil d'administration: Madame Sandrine DURANTE, précitée.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2012: FINSEV S.A., avec siège social au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 103749.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/47180. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147925/381.

(100170130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Retouches Manu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 143.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010147296/10.

(100168645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**SEB 9 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.424.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, qui s'est tenue le 13 septembre 2010, il a été décidé de nommer comme réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010147310/13.

(100169392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**S.R.C.L. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 125.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147297/10.

(100169303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**S.R.C.L. Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 125.115.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147298/10.

(100169304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**S-Electrogroup S.A., Société Anonyme,  
(anc. Siemon S.A.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147299/11.

(100169300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

**DH Luxembourg I, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 135.376.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

DH LUXHOTEL SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 65, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, registered with the Paris trade and companies' register under number 501554828,

duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy under private seal dated 15 October 2010.

The proxy, after having been initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of DH Luxembourg I, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.376, incorporated pursuant to a notarial deed dated 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 February 2008, number 374 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

*Agenda:*

1. Replacement of the current article 11 of the Company's articles of association as follows:

"In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and

in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares pursuant to the relevant pledge agreement, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

## 2. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolution:

### *Sole resolution*

The sole member of the Company resolves to replace the current article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares pursuant to the relevant pledge agreement, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

DH LUXHOTEL SAS, une société par actions simplifiée constituée et existant sous les lois de France, ayant son siège social au 65, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501554828,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 octobre 2010.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de DH Luxembourg I, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.376, constituée suivant notarié en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2008, numéro 374 (ci après la "Société").

La partie comparante, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Ordre du jour:*

1. Remplacement de l'actuel article 11 des statuts de la Société comme suit:

"Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales conformément au contrat de nantissement concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

## 2. Divers.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'associée unique de la Société décide de remplacer l'actuel article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales conformément au contrat de nantissement concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/45956. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Releveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010147464/127.

(100168731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

### **Société Financière L. Dapt, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.728.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147302/9.

(100169265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**S-Electrogroup S.A., Société Anonyme,  
(anc. Siemon S.A.).**

Siège social: L-4940 Bascharage, 100, avenue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 53.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147300/11.

(100169301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Siemon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4916 Bascharage, rue Boeltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 53.599.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 08 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147301/10.

(100169302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 106.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147303/11.

(100168671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**MDG Lux Batiservices S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3917 Mondercange, 20A, rue de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 87.284.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 21 avril 2009*

L'assemblée générale du 21 avril 2009 a pris note de la démission de Madame Monique DI NARDO au poste d'Administrateur Délégué.

Mondercange, le 21 avril 2009.

Michel KLEIN / Monique DI NARDO  
*Administrateur Délégué / Administrateur*

Référence de publication: 2010147386/13.

(100168346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 106.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010147304/11.

(100168670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Sorrento Immobilière, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 147.199.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010147305/11.

(100169408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**SEB 9 - SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R.C.S. Luxembourg B 133.424.

Le rapport annuel au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147309/9.

(100169391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Pentagon Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.238.581,70.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.017.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of the month of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI Nominees Ltd.");
  - 2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII Nominees Ltd.");
  - 3) Apax US VII, L.P., having its registered office at c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registry of Limited Partnerships under number 17014 ("Apax US VII, L.P.");
  - 4) Dr. Jan Hruska, with address at Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, United Kingdom;
  - 5) Dr. Peter Lammer, with address at Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, United Kingdom;
  - 6) Mr Richard Jacobs, with address at Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, United Kingdom;
  - 7) Mr Peter Norman, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom;
  - 8) Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 ("Sophos Nominees Limited");
  - 9) Mr Stephen Munford, with address at 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, United Kingdom;
  - 10) Ms Jane Norman, a British Citizen, with address at 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, United Kingdom; and
  - 11) ITPU Holdings Limited, a company registered in the Cayman Islands with number 200071, whose registered office is at PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Cayman Islands ("ITPU"), all hereby represented by Me Laurent Thailly, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies given in October 2010.
- I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Pentagon Holdings S.à r.l. (fka Shield Topco S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 153.017, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 10 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 dated 28 June 2010, page 63746 (the “Company”) and whose articles (the “Articles”) have been amended (i) by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 25 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1669, dated 17 August 2010, (ii) by a deed dated 15 June 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1792, dated 2 September 2010, (iii) by a deed dated 15 June 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1878, dated 13 September 2010, (iv) by a deed dated 10 August 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (v) by a deed dated 8 October 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and (vi) by a deed dated 8 October 2010 of Maître Gérard Lecuit, prenamed, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Further to such declarations, the appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of five hundred sixtynine thousand five hundred eighty United States Dollars (USD 569,580.-) so as to raise it from its current amount of sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, twenty-five million nine hundred fourteen thousand two hundred twenty (25,914,220) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each;

2. To issue, without share premium, twenty-two million seven hundred eighty-three thousand two hundred (22,783,200) A Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the “Articles”);

3. To accept the subscription of such newly issued twenty-two million seven hundred eighty-three thousand two hundred (22,783,200) A Shares (the “Sophos Nominees Limited Shares”), without share premium, by Sophos Nominees Limited, a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at the Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, United Kingdom, registered with the registrar of companies for England and Wales under company number 4887122 (“Sophos Nominees Limited”), by a contribution in cash of a total amount of five hundred sixty-nine thousand five hundred eighty United States Dollars (USD 569,580.-), and to allocate such newly issued Sophos Nominees Limited Shares to Sophos Nominees Limited;

4. To amend article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

**3. Share capital.** “The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70) and is divided into:

- (a) 293,566,608 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (b) 342,505,008 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (c) 25,914,220 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
- (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025.”; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred sixty-nine thousand five hundred eighty United States Dollars (USD 569,580.-) so as to raise it from its current amount of sixteen million six hundred sixty-nine thousand one United States Dollars and seventy Cent (USD 16,669,001.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred forty-two million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twenty-four million (24,000,000) Deferred Shares, three million one hundred thirty-one thousand twenty (3,131,020) A Shares and three million five hundred fifty-seven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twentyfive United States Dollar (USD 0.025) each, to an amount of seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70) represented by two hundred ninety-three million five hundred sixty-six thousand six hundred eight (293,566,608) Ordinary Shares, three hundred fortytwo million five hundred five thousand eight (342,505,008) Preference Shares, twentyfour million (24,000,000) Deferred Shares, twenty-five million nine hundred fourteen thousand two hundred twenty (25,914,220) A Shares and three million five hundred fiftyseven thousand four hundred thirty-two (3,557,432) C Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each.

*Second resolution*

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, without share premium, twenty-two million seven hundred eighty-three thousand two hundred (22,783,200) A Shares, with a nominal value of zero point zero twenty-five United States Dollar (USD 0.025) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

*Subscription / Payment*

There now appears Me Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Sophos Nominees Limited, by virtue of the proxy given under private seal above-mentioned.

Sophos Nominees Limited, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Sophos Nominees Limited Shares and to make payment in full for all such newly subscribed shares by a contribution in cash of a total amount of five hundred sixty-nine thousand five hundred eighty United States Dollars (USD 569,580.-).

The person appearing declared that all the above-mentioned newly issued Sophos Nominees Limited Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of five hundred sixty-nine thousand five hundred eighty United States Dollars (USD 569,580.-), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholder	Number and class of shares of the Company	Share premium linked to share class
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	51,890,376 Ordinary Shares	USD 11,675,334.92
	2,652,440 Preference Shares	USD 596,799.69
	6,324,000 Deferred Shares	USD 1,422,900.-
Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	134,875,584 Ordinary Shares	USD 30,347,006.84
	6,894,336 Preference Shares	USD 1,551,226.16
	16,437,600 Deferred Shares	USD 3,698,460.-
Apax US VII, L.P. . . . .	10,161,456 Ordinary Shares	USD 2,286,327.78
	519,416 Preference Shares	USD 116,869.10
	1,238,400 Deferred Shares	USD 278,640.-
Dr. Jan Hruska . . . . .	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Dr. Peter Lammer . . . . .	42,198,732 Ordinary Shares	USD 9,494,715.02
	145,163,636 Preference Shares	USD 32,661,818.34
Richard Jacobs . . . . .	832,848 C Shares	USD 1,644,882.65
Peter Norman . . . . .	10,992 C Shares	USD 21,714.69
Sophos Nominees Limited . . . . .	25,914,220 A Shares	USD 868,858.79
	1,680,608 C Shares	USD 3,319,208.21
Stephen Munford . . . . .	1,000,000 C Shares	USD 1,975,000.-
Jane Norman . . . . .	32,984 C Shares	USD 65,143.87
ITPU Holdings Limited . . . . .	12,241,728 Ordinary Shares	USD 2,754,388.80
	42,111,544 Preference Shares	USD 9,475,097.40
Total . . . . .	293,566,608 Ordinary Shares	USD 66,052,488.38
	342,505,008 Preference Shares	USD 77,063,629.03
	24,000,000 Deferred Shares	USD 5,400,000.-

25,914,220 A Shares	USD 868,858.79
3,557,432 C Shares	USD 7,025,949.42

### Third resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to amend article 3. of the Articles so as to reflect the resolutions adopted under items 1.-3. above, as follows:

**3. Share capital.** “The share capital of the Company at the adoption of these Articles amounts to seventeen million two hundred thirty-eight thousand five hundred eighty-one United States Dollars and seventy Cent (USD 17,238,581.70) and is divided into:

- (a) 293,566,608 Ordinary Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (b) 342,505,008 Preference Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (c) 25,914,220 A Shares of a nominal value of US\$0.025;
- (d) 3,557,432 C Shares of a nominal value of US\$0.025; and
- (e) 24,000,000 Deferred Shares of a nominal value of US\$0.025.”

There being no further business, the meeting is closed

### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately two thousand euros (EUR 2,000).

### Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la version française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingtième jour du mois d’octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 (“Apax Europe VI Nominees Ltd.”);
- 2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 (“Apax Europe VII Nominees Ltd.”);
- 3) Apax US VII, L.P., ayant son siège social au c/o Walkers House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des Limited Partnership sous le numéro 17014 (“Apax US VII, L.P.”);
- 4) Dr. Jan Hruska, ayant son adresse à Oaklands Friford Heath, Frilford Heath, Oxfordshire OX13 5NN, Royaume-Uni;
- 5) Dr. Peter Lammer, ayant son adresse au Manor Cottage, Dry Sandford, Oxfordshire OX13 6JP, Royaume-Uni;
- 6) M. Richard Jacobs, ayant son adresse à Danesfield, Foxcombe Road, Boars Hill, Oxford OX1 5DG, Royaume-Uni;
- 7) M. Peter Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume Uni;
- 8) Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 (“Sophos Nominees Limited”);
- 9) M. Stephen Munford, ayant son adresse au 21 St Margarets Road, Oxford OX2 6RX, Royaume-Uni;
- 10) Madame Jane Norman, ayant son adresse au 18 Broadwater Rise, Guildford, GU1 2LA, Royaume-Uni; et
- 11) ITPU Holdings Limited, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro 200071, ayant son siège social au PO Box 1111, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman KY1-1102, Iles Caïmans (“ITPU”),  
ici tous représentées par Me Laurent Thailly, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en octobre 2010.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l’enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu’elles sont les seuls associés de Pentagon Holdings S.à r.l. (anciennement Shield Topco S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg,

ayant un capital social de seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.017, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 10 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1329 daté du 28 juin 2010, page 63746 (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés (i) par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, en date du 25 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1669 daté du 17 août 2010, (ii) par un acte en date du 15 juin 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1792 daté du 2 septembre 2010, (iii) par un acte en date du 15 juin 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1878 daté du 13 septembre 2010, (iv) par un acte en date du 10 août 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (v) par un acte en date du 8 octobre 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et (vi) par un acte en date du 8 octobre 2010 de Maître Gérard Lecuit, précité, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Suite à ces déclarations, les parties comparantes, dûment représentées, et constituant l'assemblée générale de la Société, ayant reconnue être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars américains (USD 569.580,-), pour le porter de son montant actuel de seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, vingt-cinq millions neuf cent quatorze mille deux cent vingt (25.914.220) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune;

2. Emettre, sans prime d'émission, vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille deux cent (22.783.200) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les "Statuts");

3. Accepter la souscription de ces vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille deux cent (22.783.200) Parts Sociales A (les «Parts Sociales de Sophos Nominees Limited»), sans prime d'émission, par Sophos Nominees Limited, une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au Pentagon, Abingdon Science Park, Abingdon, Oxfordshire, OX14 3YP, Royaume Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4887122 ("Sophos Nominees Limited"), par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars américains (USD 569.580,-), et allouer ces Parts Sociales de Sophos Nominees Limited nouvellement émises à Sophos Nominees Limited;

4. Modifier l'article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions devant être adoptées dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus, de la façon suivante:

**3. Share capital.** «Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), et se divise en:

- (a) 293.566.608 Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (b) 342.505.008 Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (c) 25.914.220 Part Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (d) 3.557.432 Part Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (e) 24.000.000 Part Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025.»; et

5. Divers.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars américains (USD 569.580,-), pour le porter de son montant actuel de seize millions six cent soixante-neuf mille un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 16.669.001,70), représenté

par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, à un montant de dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), représenté par deux cent quatre-vingt-treize millions cinq cent soixante-six mille six cent huit (293.566.608) Parts Sociales Ordinaires, trois cent quarante-deux millions cinq cent cinq mille huit (342.505.008) Parts Sociales Préférentielles, vingt-quatre millions (24.000.000) Parts Sociales Différées, trois millions cent trente-et-un mille vingt (3.131.020) Parts Sociales A et trois millions cinq cent cinquante-sept mille quatre cent trente-deux (3.557.432) Parts Sociales C, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale de la Société DECIDE d'émettre, sans prime d'émission, vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-trois mille deux cent (22.783.200) Parts Sociales A, d'une valeur nominale de zéro point zéro vingt-cinq dollars américains (USD 0,025) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

#### Souscription / Paiement

Comparet maintenant Me Laurent Thailly, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de Sophos Nominees Limited précité, en vertu de la procuration donnée sous seing privé mentionnée ci-dessus:

Sophos Nominees Limited, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Sophos Nominees Limited, par un apport en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars américains (USD 569.580,-).

Le comparant déclare que toutes les Parts Sociales de Sophos Nominees Limited susmentionnées nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de cinq cent soixante-neuf mille cinq cent quatre-vingt dollars américains (USD 569.580,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Suite à l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est réparti et détenu comme suit:

Associé	Nombre et classe de parts sociales de la Société	Prime d'émission liée à chaque classe de parts sociales
Apax Europe VI Nominees Ltd. . . . .	51.890.376 Parts Sociales Ordinaires	USD 11.675.334,92
	2.652.440 Parts Sociales Préférentielles	USD 596.799,69
	6.324.000 Parts Sociales Différées	USD 1.422.900,-
Apax Europe VII Nominees Ltd. . . . .	134.875.584 Parts Sociales Ordinaires	USD 30.347.006,84
	6.894.336 Parts Sociales Préférentielles	USD 1.551.226,16
	16.437.600 Parts Sociales Différées	USD 3.698.460,-
Apax US VII, L.P. . . . .	10.161.456 Parts Sociales Ordinaires	USD 2.286.327,78
	519.416 Parts Sociales Préférentielles	USD 116.869,10
	1.238.400 Parts Sociales Différées	USD 278.640,-
Dr. Jan Hruska . . . . .	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires	USD 9.494.715,02
	145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 32.661.818,34
Dr. Peter Lammer . . . . .	42.198.732 Parts Sociales Ordinaires	USD 9.494.715,02
	145.163.636 Parts Sociales Préférentielles	USD 32.661.818,34
Richard Jacobs . . . . .	832.848 Parts Sociales C	USD 1,644,882,65
Peter Norman . . . . .	10.992 Parts Sociales	USD 21.714,69
Sophos Nominees Limited . . . . .	25.914.220 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	1.680.608 Parts Sociales C	USD 3.319.208,21
	1.000.000 Parts Sociales C	USD 1.975.000,-
Stephen Munford . . . . .	32.984 Parts Sociales C	USD 65.143,87
ITPU Holdings Limited . . . . .	12.241.728 Parts Sociales Ordinaires	USD 2.754.388,80
	42.111.544 Parts Sociales Préférentielles	USD 9.475.097,40
Total . . . . .	293.566.608 Parts Sociales Ordinaires	USD 66.052.488,38
	342.505.008 Parts Sociales Préférentielles	USD 77.063.629,03
	24.000.000 Parts Sociales Différées	USD 5.400.000,-
	25.914.220 Parts Sociales A	USD 868.858,79
	3.557.432 Parts Sociales C	USD 7.025.949,42

129397

*Troisième résolution*

L'assemblée générale de la Société DECIDE de modifier l'article 3. des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées dans le cadre des points 1. à 3. ci-dessus, de la façon suivante:

**3. Share capital.** «Le capital social de la Société lors de l'adoption des présent Statuts est fixé à dix-sept millions deux cent trente-huit mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et soixante-dix centimes (USD 17.238.581,70), et se divise en:

- (a) 293.566.608 Part Sociales Ordinaires d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (b) 342.505.008 Part Sociales Préférentielles d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (c) 25.914.220 Part Sociales A d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (d) 3.557.432 Part Sociales C d'une valeur nominale de USD 0,025;
- (e) 24.000.000 Part Sociales Différées d'une valeur nominale de USD 0,025.»

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est clôturée.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (EUR 2.000).

*Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire des comparants à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Thailly, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 octobre 2010. Relation: LAC/2010/46667. Reçu: soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147959/341.

(100169699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

**Bevington Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.712.673,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.228.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 novembre 2010 que:

- Monsieur François Pfister a démissionné de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Monsieur Gérard Maîtrejean, Avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été nommé en remplacement de Monsieur François Pfister, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Chris Barnes, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant; et
3. M. Stef Oostvogels, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010149342/23.

(100170881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

---

**Seizinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.688.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147311/9.

(100169263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Serenus Conseil International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 112.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147312/9.

(100169387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**DH Luxembourg II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.377.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of October,

before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

there appeared

DH LUXHOTEL SAS, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 65, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, registered with the Paris trade and companies' register under number 501554828,

duly represented by Mr Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal dated 15 October 2010.

The proxy, after having been initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of DH Luxembourg H, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135377, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 19 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 February 2008, number 374 (hereafter the "Company").

The appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

*Agenda:*

1. Replacement of the current article 11 of the Company's articles of association as follows:

"In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares

pursuant to the relevant pledge agreement, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

## 2. Miscellaneous.

The appearing party, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolution:

### *Sole resolution*

The sole member of the Company resolves to replace the current article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 11.** In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements, the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged subject to and in accordance with the relevant pledge agreement. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledge governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares pursuant to the relevant pledge agreement, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with these provisions."

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary this deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le quinzième jour du mois d'octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

DH LUXHOTEL SAS, une société par actions simplifiée constituée et existant sous les lois de France, ayant son siège social au 65, Avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 501554828,

ici représentée par Monsieur Gaetan Piedboeuf, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 octobre 2010.

La procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de DH Luxembourg H, une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.377, constituée suivant notarié en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 février 2008, numéro 374 (ci après la "Société").

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Ordre du jour:*

#### 1. Remplacement de l'actuel article 11 des statuts de la Société comme suit:

"Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de

demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales conformément au contrat de nantissement concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

## 2. Divers.

L'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire soussigné de prendre acte de la résolution suivante:

### *Résolution unique*

L'associée unique de la Société décide de remplacer l'actuel article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 11.** Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties, sous réserve de, et conformément au contrat de nantissement concerné. Une telle personne peut, si, et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales, en outre exercer tous les droits des associés en relation avec la convocation d'une assemblée générale des associés ou à l'adoption de résolutions, y compris, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions écrites. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste notifié à la Société doit être exécuté. Une fois que le créancier gagiste a décidé d'exercer les droits susmentionnés, toujours sous réserve, et avec l'accord de l'associé ayant constitué le nantissement sur les parts sociales conformément au contrat de nantissement concerné, toute décision ne sera valablement adoptée que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus."

### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIEDBOEUF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2010. LAC/2010/45957. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010147466/127.

(100168871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

### **Spaniba S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 8.562.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.694.

La société NIBASPA S. à r.l., Société à Responsabilité Limitée, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le n° B-55356, Associé unique de la société SPANIBA S. à r.l., a transféré son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Certifié conforme et sincère

SPANIBA S.à.r.l.

Référence de publication: 2010147319/14.

(100169198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Société d'Etudes pour Travaux et Participations, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 6.363.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 21 octobre 2010, que la liquidation de la société, décidée en date du 11 mai 2010, a été clôturée et que SOCIETE D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS, société anonyme holding, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

*Pour: SOCIETE D'ETUDES POUR TRAVAUX ET PARTICIPATIONS*

Société anonyme holding liquidée

*Pour le Liquidateur: GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.*

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Maréchal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2010147316/19.

(100169367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**E. Sec C@pital S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.220.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 14 octobre 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme E.SEC C@PITAL S.A. dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été dénoncé en date du 26 mars 2005 (RCSL B75220);

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 2 novembre 2010.

Me Geoffrey SCARDONI

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010147479/17.

(100169278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Société de Revalorisation Immobilière Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3222 Bettembourg, 71, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 76.864.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/11/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010147317/10.

(100168894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Sofinpro International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 88.209.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147318/9.

(100169264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Fortis Direct Real Estate Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.354.

Avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2010, le siège social de la société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Fortis Direct Real Estate Management S.A.*

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA

Arnaud SCHREIBER / Benoît LEJEUNE

*Délégué à la gestion journalière / Délégué à la gestion journalière*

Référence de publication: 2010147379/16.

(100168178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg C 94.

**STATUTS**

**1. Dénomination.** Le groupement a été constitué sous la dénomination Agence pour la normalisation et l'économie de la connaissance.

**2. Objet du groupement.** Le groupement a pour objet la promotion, la sensibilisation, la formation et le suivi dans le domaine de la normalisation, ainsi que la recherche appliquée dans le but de soutenir la compétitivité des entreprises au Grand-Duché de Luxembourg. A cette fin le groupement mettra sur pied les services personnels et administratifs appropriés. A cet effet le groupement pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social.

**3. Membres du groupement.** Les membres du groupement sont:

1. Etat du Grand-Duché de Luxembourg; 19-21, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, établissement de droit public institué par la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective, avec siège à Luxembourg, ayant comme objet social de créer et de subventionner, le cas échéant, tous établissements, institutions, œuvres ou services voués essentiellement au développement de l'entreprise industrielle, financière et commerciale, d'en féconder l'activité, de fournir des avis, de formuler des réclamations, de solliciter des informations et la production de données statistiques; 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg;

3. la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg, établissement public institué par la loi du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective modifiée par l'arrêté grand-ducal du 8 octobre 1945, avec siège à Luxembourg, dont l'objet social est de se vouer, en étroite collaboration avec les associations professionnelles, à l'amélioration de la situation professionnelle et sociale des artisans, à sauvegarder leurs intérêts et d'encourager leur activité; de renforcer l'honneur professionnel, de garantir le développement et l'application de la législation artisanale, à perfectionner l'instruction du personnel, d'aider à l'amélioration de l'outillage des ateliers par des conseils appropriés, de fournir des avis, de formuler des réclamations, de solliciter des enquêtes et l'établissement de statistiques, et d'y procéder elle-même, avec l'accord des services compétents, la Chambre des Métiers pouvant à cet effet créer ou subventionner, le cas échéant, tous établissements, institutions, organisations, œuvres et services poursuivant ce but et proposer des lois correspondantes; 2, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg.

**4. Siège du groupement.** Le siège du groupement est à Luxembourg.

**5. Condition de nomination et de révocation du ou des gérants.** Le groupement est géré par un conseil de gérance composé de six membres au moins, nommés par l'assemblée générale et révocables ad nutum par elle.

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg est représenté au conseil de gérance par quatre gérants, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers chacune par un gérant.

Les membres du conseil de gérance sont nommés pour un terme de six ans au plus; ils sont rééligibles.

Le membre du conseil de gérance nommé en remplacement d'un autre achève le mandat de celui qu'il remplace.

**6. Représentation du groupement.** Sont nommés membres du conseil de gérance pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2016:

- M. Jean-Marie Reiff, directeur, ILNAS
- M. Jean-Philippe Humbert, employé de l'Etat, ILNAS
- M. Guy Schuller, conseiller économique 1ère classe, STATEC
- M. Nico Weydert, conseiller économique 1ère classe, STATEC
- M. Marc Wagener, attaché, Chambre de Commerce
- M. Christian Reding, conseiller économique, Chambre des Métiers

Pour la représentation du groupement, la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, d'un membre du conseil de gérance et d'un fondé de pouvoir ou de deux fondés de pouvoir est requise. Toutefois, pour des actes déterminés ne dépassant pas un montant à fixer par le conseil de gérance, ledit conseil pourra donner pouvoir à des personnes déterminées d'engager le groupement par leur seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg*

M. Jeannot Krecké  
Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur

*Pour la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg*

M. Michel Wurth  
Président de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

*Pour la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg*

M. Roland Kuhn  
Président de la Chambre des Métiers du Grand-Duché de Luxembourg

Référence de publication: 2010147410/62.

(100168851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Credit Suisse Nova (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.925.

Monsieur Mamix van den Berge, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné avec effet au 26 octobre 2010 comme membre du Conseil d'Administration de la société.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010147369/21.

(100168357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

---

**Ambiance Habitat, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.273.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010147424/9.

(100169124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Credit Suisse Solutions (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 134.528.

Monsieur Mamix van den Berge, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a démissionné avec effet au 26 octobre 2010 comme membre du Conseil d'Administration de la société.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Luca Diener, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Mark Wallace, Membre du Conseil d'Administration  
4, Kalandergasse, CH-8070 Zurich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Slebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2010147370/21.

(100168325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2010.

**UFG-LFP Private Bank, Société Anonyme,  
(anc. Nord Europe Private Bank).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 14.361.

L'an deux mille dix, le vingt octobre,  
par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,  
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Nord Europe Private Bank" (ci-après, la Société), ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14.361, constituée sous la dénomination PULINX, VAN MOER, SANTERRE LUXEMBOURG S.A. suivant acte notarié en date du 19 novembre 1976, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 5 du 7 janvier 1977 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 1<sup>er</sup> mars 2010.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Guillaume Bricka, employé, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en "UFG-LFP Private Bank".
2. Modification afférente du 2e alinéa de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "UFG-LFP Private Bank".

*Deuxième résolution:*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier, le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de UFG-LFP Private Bank."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. BRICKA, M. ZELLINGER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2010. LAC/2010/46377. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010147544/56.

(100168751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2010.

---

**Althyda International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.450.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sixième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

1.- La société "CASTLE INVESTORS LLC", société de droit de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Wilmington, 108, West 13<sup>th</sup> Street, Etat de Delaware, 19801,

ici représentée par Monsieur Gianni DE BORTOLI, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société de participations financières, sous forme de société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ALTHYDA INTERNATIONAL S.A.."

**Art. 2.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire restera luxembourgeoise.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La société pourra également procéder au placement et à la gestion de ses liquidités ainsi que, pour son propre compte, à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles meublés ou non-meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens.

La société a encore pour objet toutes recherches, vérifications et mises à disposition d'informations de nature économique, financière, commerciale et autre dans le domaine des prestations de services de tiers effectués pour compte de clients de la société, la mise en place de services de monitoring de patrimoines ou autres valeurs matérielles, et généralement toute autre opération ou activité permettant directement ou indirectement la réalisation de son objet social visant à aider ses clients à mieux surveiller et suivre l'évolution d'actifs patrimoniaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger. Elle pourra en outre apporter tout conseil et assistance technique au développement économique et social durable, en marketing, recherche et gestion de ressources humaines et recherche et sélection de personnel, dirigeant à l'exclusion du placement de personnel salarié et du prêt temporaire de main d'oeuvre.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,- EUR), représenté par trois cent trente (330) actions de cent euros (100,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie.

L'émission et la conversion d'obligations convertibles sont soumises aux dispositions de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Exceptionnellement, le premier président sera désigné par l'assemblée générale.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion n'est pas prépondérante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société sera engagée par la signature collective de trois administrateurs dont la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet ci-avant, conformément aux critères retenus par le Ministère des Classes Moyennes.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société "CASTLE INVESTORS LLC", prédésignée, trois cent vingt-neuf . . . . .	329 actions
2.- Monsieur Gioacchino GALIONE, préqualifié, une (1) action, . . . . .	1 action
Total: trois cent trente . . . . .	330 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente trois mille euro (33.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Alexandre SIMON, employé privé, né à Luxembourg, le 28 mai 1967, demeurant au 71, rue Jean-Pierre Hilger, L-4980 Reckange sur Mess Luxembourg;

- Monsieur Thierry KREINS, employé privé, né à Luxembourg, le 10 février 1970, demeurant au 159, rue de Bettembourg, L-5811 Fentange Luxembourg;

- Monsieur Darren ROHDE, employé privé, né à Sittingbourne, Royaume Uni, le 25 septembre 1968, demeurant au 57, rue Prinzenberg, L-4650 Niederborn, Luxembourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme EUROPEAN ADMINISTRATIVE SERVICES AND INFORMATION TECHNOLOGY S.A., en abrégé EASIT S.A., ayant son siège social à L-8805 Rambrouch, 33, rue Principale, R.C.S. Luxembourg numéro B 107.817.

129408

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2013.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme premier président du conseil d'administration:  
Monsieur Alexander Simon, précité.

*Cinquième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1511 Luxembourg, 106, avenue de la Faïencerie.  
Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Gianni De Bortoli, Gioacchino Galione, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2010. LAC/2010/47178. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2010.

Référence de publication: 2010147667/160.

(100170069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**Rosfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.796.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 19 octobre 2010*

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 octobre 2010:

1. Transfert du siège de la société du 19, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg, au 25B, boulevard Royal, 10 étage à L-2449 Luxembourg.

2. Révocation du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Henri Vanherberghen, demeurant au 78, rue A.Asselbergs à B-1180 Bruxelles

3. Révocation du mandat d'administrateur de Monsieur Victor Léo Puraye, demeurant au 185, route de Thionville à L-2611 Luxembourg.

4. Nomination de Monsieur Jim Penning, avocat, demeurant professionnellement au 25B, bvd Royal à L-2449 Luxembourg en tant que administrateur, avec échéance du mandat lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014.

5. Nomination de Monsieur René Moris, conseil fiscal, demeurant au 28, Bounert, à L-6975 Rameldange, en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010147994/25.

(100170166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.